

Néo Licencié ☐	FINIADA ☐	Avis CD Oui ☐ Non ☐	Chèque(s)	Espèces
N° Licence		Certificat Médical. ☐	Date	Photo ☐ Extrait B3 ☐
Dossier lié à		Courriel Admission envoyé le		

Partie réservée à l'administration – Ne pas remplir Merci - Partie réservée à l'administration – Ne pas remplir Merci



Formulaire d'Adhésion / Mutation Saison 2026 - 2027



☐ 1^{ère} Adhésion ☐ 2^{ème} / 3^{ème} Club ☐ Mutation *

* (Si vous avez été inscrit au moins une fois, même après plusieurs années, dans un club de tir FFTir)

Article 1er (du Règlement Intérieur du Club, à lire au secrétariat ou sur stsv.fr avant validation de votre dossier)

Les demandes d'adhésion sont formulées au moyen des documents mis à la disposition des requérants par la Société (*cf. site internet du club stsv.fr*).

Seuls les dossiers complets sont traités et remis au Président. Toute demande est soumise au comité directeur et traitée en réunion.

En cas d'acceptation, le nouveau membre sera invité à s'inscrire sur EDEN – FFTir afin de procéder à l'établissement de sa licence de tir numérique par la Fédération.

En cas de rejet, le comité directeur n'est pas tenu d'exposer les motifs de sa décision. Celle-ci est **sans appel et notifiée par courrier simple au demandeur**. Tous les documents fournis à l'appui de la demande lui sont restitués.

Nom (<i>En lettres capitales</i>) :	Prénom(s) :
Date de Naissance :	CP & Lieu de Naissance :
Adresse actuelle :	
Commune :	Code postal :
Nationalité :	Profession :
Téléphone(s) (<i>si n° en liste rouge, le préciser</i>) :	Courriel(s) (<i>en lettres capitales</i>) :
Fixe :	
Portable :	

Pour tous les adhérents

Compte tenu de la présence de photos et de vidéos sur le site internet, donnez-vous votre accord à la STSV pour la diffusion du droit à l'image : Oui ☐ Non ☐

Je souhaite être informé des compétitions : Oui ☐ Non ☐

Liste des pièces à fournir (*cf. stsv.fr*)

1 ^{ère} adhésion / Mutation / 2 ^{ème} / 3 ^{ème} Club	- 1 photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif - 1 photocopie R/V de la Carte Nationale d'Identité / Passeport - 1 Extrait du Casier Judiciaire Bulletin n° 3 - 1 photo d'identité récente (ITAC et logiciel Club) - Autorisation parentale signée des 2 parents (pour les mineurs) - Règlement (chèque à l'ordre de la STSV ou espèces > grille tarifaire sur stsv.fr) Pas de carte bancaire
---	--

Nota : Le club ne pratique pas le prorata temporis en cas de fermeture pour raison sanitaire, d'état ou autre.

Le demandeur s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFTir et de la STSV, et a pris connaissance du Règlement Intérieur du club.

NOTA : Un carnet de suivi des tirs individuel vous sera attribué dès que vous aurez votre numéro de licence. Il est à retirer auprès des ouvreurs du bar. Il est à présenter systématiquement lors de votre enregistrement au bar, jusqu'à ce que vous soyez autonome au stand armes à feu.

L'adhésion au club implique de participer à la vie du club en tant que membre actif pouvant être sollicité par le Comité Directeur pour des servitudes ou prestations éventuelles au cours de la saison de tir.

Le tir est un loisir/sport qui nécessite une assiduité dans sa pratique pour la sécurité de tous.

Ne concerne que les Mutations & 2nd / 3^{ème} club

Adhérent et/ou licencié d'une autre(s) société(s) de tir, joindre une photocopie de votre licence et indiquer le(s) nom et adresse de la (des) Société(s) de Tir :

Date de la dernière saison en tant qu'adhérent à un club :

Détention d'arme & Renouvellement de licence (Cf. RI STSV)

Déjà titulaire d'une autorisation(s) de détention d'arme(s) : Oui ☐ Non ☐

Calibres détenus ☐ 22 LR ☐ 9 mm ☐ 38 ☐ 45ACP ☐ 222 ☐ 223 ☐ 357 Autre :

Les adhérents souhaitant obtenir une détention (Avis « Vert ») devront avoir réalisé **au moins 7 séances de tir incluant les 3 tirs contrôlés sur la saison de tir.**

La détention n'est autorisée, et validée, qu'à l'issue du parcours normé en vigueur au club, et d'une assiduité suffisante (Cf. Procédure pour l'acquisition d'une arme de cat. B).

Les possesseurs de détentions sont, pour des raisons de sécurité lors de l'utilisation de leurs armes, et d'assiduité, **fortement invités à participer a minima aux 7 séances requises par saison.**

En cas de non-respect du nombre minimum de tirs par saison, si le renouvellement de la licence est validé, il se fera **automatiquement** au tarif 1^{ère} adhésion.

Date & signature (obligatoires)

Lu & approuvé

Adhésion / Mutation / 2nd – 3^{ème} Club :

☐ Solo ☐ Couple ☐ Famille - Code grille tarifaire (cf stsv.fr) (ex. : CA1, FAE1...)

Si couple ou famille, indiquer le nombre de dossier(s) d'adhésion affilié(s)* (ex. : 1, 2, 3, 4...)*

* Dossiers affiliés (Le demandeur initial est le dossier 0. Donc, épouse ou enfant = n°1, enfant 2 = n° 2, etc.).

Merci de joindre 1 fiche d'adhésion par membre de la famille avec **une adresse mail différente** > **Impératif afin d'établir la licence personnelle sur EDEN.**

Dossier n°	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		

En cas de souci pour remplir votre dossier, contactez-nous via le formulaire du site internet, ou téléphonez au secrétariat de préférence les lundi, mercredi ou vendredi après-midis pour être conseillé(e)s.

Correspondance : Société de Tir Saint-Vitois (STSV) 39, rue du Moulin du Pré 25410 SAINT-VIT – stsv.25410@gmail.com – 09 72 44 21 05
Déclaration Préfecture n°W251003396 – Affiliation FFT n°2325301 – Agrément DRJS n°02513ET0055 – Homologation FFT n°3435

Retrouvez-nous sur stsv.fr